

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORAS SEANCE DU 24 MAI 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE MAI, A DIX-NEUF HEURES, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de MORAS.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BERNARD Jean-François, BOGAS Sylvie, DANGER Christine, DISINT Hélène, DUMOULIN Marie-Claire, FLACHET Matthieu, MARTOS Frédérique, TOUSSENEL Francis, VIAL Béatrice

Étaient absents/excusés : CHASSAIN Jérémy (pouvoir à MARTOS Frédérique),
CLUCHIER Alexandre,
FLACHET Tristan (pouvoir à FLACHET Mathieu),
PRUD'HOMME Eric (pouvoir à BOGAS Sylvie)

Madame Christine DANGER a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice :	13
Présents :	09
Votants :	12
Absent(s) :	04
Pouvoir(s) :	03

VALIDATION DU DERNIER COMPTE-RENDU ET DECISION(S) PRISE(S)

Sylvie Bogas, Maire, demande au conseil municipal ses observations quant au compte-rendu du 12 Avril 2022.
Aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal le valide à l'unanimité.

DELIBERATION 2022-24 DELIBERATION POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST pour la contraction d'un prêt concernant le financement de la restructuration de l'école de Moras.

Le conseil municipal de MORAS après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à réaliser auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST un emprunt de 157 440 € dont les caractéristiques sont les suivants :
 - OBJET : financement d'investissement
 - Montant du capital emprunté : 157 440 €
 - Durée d'amortissement : 180 mois
 - Taux d'intérêt : 1.76 %
 - Périodicité retenue : mensuelle
 - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)
- AUTORISE et DONNE à Madame le Maire tous pouvoirs pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

Délibération adoptée à l'unanimité

CONTRE 00

ABSTENTION 00

POUR..... 12

DELIBERATION 2022-25 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2022,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le conseil municipal de MORAS après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST dont les caractéristiques sont les suivantes :

OBJET : Prêt relais en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA

MONTANT : 150 000 €

Durée : 24 mois

Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 0.80 €

Taux plancher : 0.80 %

Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)

Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil

Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité

- AUTORISE et DONNE à Madame le Maire tous pouvoirs pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

Délibération adoptée à l'unanimité

CONTRE 00

ABSTENTION 00

POUR..... 12

DELIBERATION 2022-26 APPROBATION DE LA PHASE AVANT PROJET DEFINITIF (A.P.D.) – RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DE MORAS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la restructuration du groupe scolaire de Moras a été signé avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Fabien PERRET architecte.

Conformément à sa mission, l'équipe de Maîtrise d'œuvre a réalisé les études d'Avant-Projet Définitif (APD) et a arrêté le montant des travaux à la somme de 472 100 € HT. qui concerne le désamiantage et la démolition de l'ALGECO, la construction de 2 salles de classe, d'un hall, d'un préau, et de WC publics.

La rémunération définitive de l'équipe de Maîtrise d'œuvre a été fixée à 67 500 € H.T.

. Le lancement du projet est approuvé et inscrit dans le BP 2022

Le conseil municipal de MORAS après en avoir délibéré,

- PREND NOTE de l'Avant-Projet Définitif pour la restructuration de l'école de Moras pour un montant arrêté à 539 600 € HT.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONTRE 00

ABSTENTION 00

POUR..... 12

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h30

	Fonctions	Signatures
BERNARD Jean-François	Conseiller municipal	
BOGAS Sylvie	MAIRE	
CHASSAIN Jérémy	Conseiller municipal	Absent(e)/excusé(e)
CLUCHIER Alexandre	2ème adjoint	Absent(e)/excusé(e)
DANGER Christine	1ère adjointe	
DISINT Hélène	Conseiller municipal	
DUMOULIN Marie-Claire	Conseillère municipale	
FLACHET Matthieu	Conseiller municipal	
FLACHET Tristan	Conseiller municipal	Absent(e)/excusé(e)
MARTOS Frédérique	Conseillère municipale	
PRUD'HOMME Eric	Conseiller municipal	Absent(e)/excusé(e)
TOUSSENEL Francis	Conseiller municipal	
VIAL Béatrice	Conseillère municipale	